

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES  
SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze et le seize décembre à 20H30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire.

**PRÉSENTS** : Alain DUTHOIT, Philippe ALLAERT, Sandra AUDRAN, Véronique CATTEAU, Cédric DELEHAYE, Christelle DESCAMPS, Laurent DESQUIENS, Valérie DUBOIS, Yannick DUBOIS, Émilie DUHAMEL, Sophie FENOT, Catherine GÉRARD, Thierry HERMAN, Laurence OLIVIER, Franck SARRE, Michel VERHAEGHE, Doriane WYTS,

**EXCUSES** : Bruno LACAVA donne pouvoir à Franck SARRE  
Damien LEZAIRE donne pouvoir à Valérie DUBOIS

**NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL** : 19 membres en exercice  
**NOMBRE DE MEMBRES AYANT PRIS PART A LA DÉLIBÉRATION** : 19 membres

**DATE DE CONVOCATION** : 10 décembre 2014

**DATE AFFICHAGE** : 10 décembre 2014

**SECRÉTAIRE** : Sandra AUDRAN est désignée secrétaire de séance

### **1 – APPROBATION DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

### **2- DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'ajuster le chapitre « 012 charges de personnel » pour le règlement des heures des Nouvelles Activités Périscolaires et des primes du personnel. L'écriture suivante est donc nécessaire :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D – 6288 – autres services extérieurs	3900 €	
D – 6411 – personnel titulaire		3900 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

### **3- RÉVISION DU RÈGLEMENT DES LOCATIONS DE SALLES**

M. le Maire rappelle le fonctionnement des locations de salles pour lesquelles il est demandé actuellement au locataire un chèque de caution de 400 € pour d'éventuels dégâts occasionnés sur le bâtiment. Franck SARRE explique qu'en fin de location à l'état des lieux, nous constatons parfois quelques problèmes de nettoyage et de rangement, il propose donc l'instauration d'une caution supplémentaire pour éviter ces désagréments.

Après échanges sur le montant à solliciter pour la 2<sup>ème</sup> caution, le conseil municipal à l'unanimité décide d'instaurer une caution de 100 € pour le nettoyage et le rangement pour la location de la salle communale. Il est également proposé d'ajouter une remarque sur le règlement de la salle afin de préciser que l'état des lieux est fait à 8h00 le lundi matin et que les locataires peuvent y assister s'ils le souhaitent.

Le conseil municipal accepte d'ajouter ces éléments au règlement des locations de salle.

### **4- REPRISE D'UNE CONCESSION EN ÉTAT D'ABANDON**

M. le Maire explique la procédure d'état d'abandon d'une concession funéraire et précise que la commune peut reprendre la concession si cette dernière a cessé d'être entretenue. Cette reprise ne peut être prononcée qu'après un délai de 3 ans suivant l'accomplissement de formalités réglementaires de publicité. La concession funéraire n°47 de M. Gustave DEHAUT et Mme Sophie DURIEU a fait l'objet d'un 1<sup>er</sup> constat d'abandon le 5 septembre 2011. Trois ans plus tard, un second procès verbal a été affiché durant un mois.

M. le Maire précise qu'il a la faculté de saisir le conseil municipal pour émettre un avis de reprise. Il ajoute que l'enlèvement des ossements seront mis dans l'ossuaire et sont à la charge de la commune. Il informe le conseil municipal qu'un état des tombes abandonnées a été fait courant novembre, une trentaine de concessions ont été jugées non entretenues. La procédure sera prochainement lancée et des devis seront demandés pour permettre d'estimer le budget à allouer à ces reprises.

Le conseil municipal par 18 voix pour accepte la reprise de concession n°47 de M. et Mme DEHAUT-DURIEU.

#### **5- TRAVAUX RUE DU 24 AOÛT**

M. le Maire informe le conseil municipal du lancement de l'appel d'offres pour l'aménagement de la RD 93 rue du 24 août. La remise des offres est demandée pour le 19 janvier 2015.

Il précise que la consultation comprend deux tranches et 5 options : une tranche ferme pour l'ensemble des travaux VRD et une tranche conditionnelle relative aux travaux d'espaces verts et plantations ainsi que cinq options (création d'une piste cyclable, garde-corps sur le linéaire du gabion, clôture treillis d'une hauteur de 1,25m, travaux complémentaires à la réalisation de l'espace Paris-Roubaix en pavés grès ancien et remplacement du stationnement en stabilisé renforcé par de l'enrobé).

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de lancer les demandes de subvention auprès du Conseil Général.

Le conseil municipal par 18 voix pour autorise M. le Maire à solliciter les subventions auprès du conseil général pour les travaux d'aménagement de la RD 93 rue du 24 Août.

#### **6- INSTALLATION ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DU 24 AOÛT**

M. le Maire informe le conseil municipal du lancement de la consultation pour l'installation des 14 candélabres rue du 24 août. La consultation porte sur le même modèle que les candélabres installés rue Clemenceau et rue Foch mais avec deux options, une option sodium et une option LED.

Les travaux devraient débuter vraisemblablement début février.

#### **6- DIVERS**

- *Bulletin municipal* : Yannick donne quelques explications sur l'avancement du bulletin municipal 2015
- *Assurance des élus* : une question est posée sur notre assurance multirisque à savoir si elle couvre les élus en cas de sinistre avec leur véhicule. M. le Maire précise que notre assurance actuelle ne prend pas en compte cette prestation mais propose d'intégrer cet élément à notre prochaine consultation en 2015.

*La séance est levée à 22h30*

Le secrétaire de séance

Sandra AUDRAN

Le Maire,

Alain DUTHOIT